



**COMMUNE DE NEYRON  
PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 11 JUILLET 2024 A 19H30**

Étaient présents : BOYET Jérôme, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rose donne pouvoir à FAVREAU Julien, BRIERE Matthieu donne pouvoir à BOYET Jérôme, DELACOURT Marc donne pouvoir à FAURE Sébastien, GARCIA Nathalie donne pouvoir à PAYRE Raphaël, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, GIRARD Jean-Yves donne pouvoir à GRUFFAT Henri, JULLIEN Valérie donne pouvoir à PERINELLE Patricia, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANCOIS Christine, MARQUIS Gérard donne pouvoir à MENUT Brigitte, VERDENET Clotilde donne pouvoir à QUEIREL Elodie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Julien FAVREAU est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 13 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

2 personnes extérieures présentes.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h32).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

**1) Approbation du procès-verbal du 6 juin 2024**

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06/06/2024 est voté par 5 abstentions et 18 voix pour.

## **2) Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO**

Les collectivités en charge de la salubrité publique peuvent bénéficier d'une convention avec l'organisme CITEO qui permet de couvrir une partie des coûts de nettoyage en fonction de la taille et du milieu de la commune.

La commune de Neyron a mené plusieurs actions contre les déchets diffus : matinée environnementale avec le CME, actions diverses des collectifs citoyens, actions diverses des services techniques.

Madame la Maire propose de signer cette convention.

Raymond PISTIL demande si Citeo n'intervient pas directement sur le nettoyage ?

Christine FRANCOIS répond que non.

Krassi NEDIALKOVA demande le montant de la subvention ?

Christine FRANCOIS répond environ 2500€ par an, et on sera resollicité chaque année.

Henri GRUFFAT précise 2336.40€.

Délibération votée à l'unanimité

## **3) Modification règlement cantine**

Madame la Maire explique que selon le rapport publié en mars 2013, le défenseur des droits des enfants veille au respect du droit à la cantine scolaire pour tous les enfants – intérêt supérieur de l'enfant, égalité des droits et non-discrimination ce qui entraîne la modification du préambule du règlement. De plus, un courrier du prestataire RPC modifie l'horaire pour informer d'une annulation de cantine (article 5). L'horaire de modification passe de 10h à 9h (RPC fait appel à des producteurs locaux ils ont donc moins de flexibilité pour annuler les commandes).

Délibération votée à l'unanimité

## **4) Décision Modificative n°2**

Madame la Maire explique qu'il s'agit de transférer la somme qui reste sur les restes à réaliser école 2023 sur la ligne budgétaire Ecole 2024.

Délibération votée à l'unanimité

## **5) Décision Modificative n° 3**

Madame la Maire explique qu'il s'agit de transférer la somme qui reste sur les restes à réaliser Mairie 2023 sur la ligne budgétaire Mairie 2024.

Délibération votée à l'unanimité.

## **6) Décision modificative n° 4**

Madame la Maire explique que le service de gestion comptable a demandé de régulariser l'affectation de la ligne PLU 2023 qui n'était pas inscrite sur le bon article.

Délibération votée à l'unanimité.

## **7) Tableau emplois permanents**

Madame la Maire explique que cette délibération a pour objectif de régulariser la situation des agents de cantine qui ne peuvent pas être des agents vacataires car leur poste est permanent.

Délibération votée à l'unanimité.

## **8) Questions diverses**

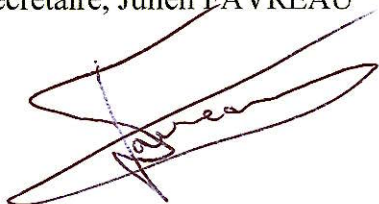
- Lecture du courrier de Pascal Roland, de la paroisse de Miribel : à compter du 1<sup>e</sup> septembre, c'est le Père Brel Franck LOUBAYI qui sera en charge de la paroisse dont Neyron fait parti.
- Point VRD : beaucoup de travaux en cours (Saint Maurice de Beynost, Miribel, Autoroute), avec de nombreuses déviations sur Neyron. La commission VRD travaille sur le sujet et un point sera fait au conseil municipal de septembre.  
En urgence : places de parkings situées vers l'auberge des îles condamnées pour des problèmes de visibilité. Madame la Maire préconise de contacter APRR pour placer des feux pendant les travaux.  
Julien Favreau pose la question de qui repeint la route départementale ? la DDE ou la mairie ? Raymond PISTIL se renseigne.
- Rappel de la cérémonie du 14 juillet à 11h45 place Maxime Sommeron

Prochain Conseil municipal le 09/09/2024.

Séance levée à 20h05

Fait à NEYRON le 12/07/2024

Le secrétaire, Julien FAVREAU



La Maire, Christine FRANÇOIS

